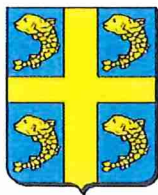


## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le trois juin à dix-sept heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOORBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mai 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice 11  
Présents 8  
Procuration 0  
Votants 8

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaele JOSSINET, Corinne THERIC, Chantal SANCH ; MM. Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Laurent BALSAN

Absents excusés : Jean Claude Thion, Jean Marie Poncelet, Christian Ragues

Procuration :

**Vote :**

Pour : 8

Abstention :

Contre :

**CONVENTION CANTINE**

Mme le maire expose :

La commune de Dourbies ne dispose pas d'école sur son territoire. Les enfants de la commune sont scolarisés pour une partie à l'école de Camprieu de la maternelle au CM2, pour d'autres à l'école de Trèves de la petite section au CP puis à l'école de Lanuéjols du CE1 au CM2.

L'article L212-8 du code de l'éducation prévoit que lorsqu'une école publique accueille des enfants de plusieurs communes, la répartition des frais se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Actuellement, une convention a été mise en place le 01 octobre 2009 pour la prise en charge par la commune de Dourbies des frais de scolarité des enfants scolarisés à Camprieu, et une délibération a été prise le 10 septembre 2022 pour une prise en charge par la commune de Dourbies des frais de garderie des enfants scolarisés à Trèves.

Afin de se conformer à la réglementation, il convient d'établir une convention avec les communes de Lanuéjols, Trèves et Camprieu pour la prise en charge par la commune de Dourbies d'une participation aux frais de cantine des enfants scolarisés.

Mme le Maire propose que la commune prenne en charge 50% du coût du repas, comme pratiqué par les autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de prendre en charge une partie des frais de cantine, à hauteur de 50% du prix du repas, des enfants de la commune de Dourbies scolarisés à Camprieu, Trèves et Lanuéjols
- charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 03 juin 2023

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

